



FONDS INTERNATIONAL
D'INDEMNISATION DE 1992
POUR LES DOMMAGES
DUS À LA POLLUTION
PAR LES HYDROCARBURES

ASSEMBLÉE
10ème session extraordinaire
Point 4 de l'ordre du jour

92FUND/A/ES.10/4/Add.1
24 février 2006
Original: ANGLAIS

TRANSPOSITION DE LA CONVENTION DE 1992
SUR LA RESPONSABILITÉ CIVILE ET DE
LA CONVENTION DE 1992 PORTANT CRÉATION DU FONDS
DANS LES LÉGISLATIONS NATIONALES

Note de l'Administrateur

Résumé:	La note ci-après constitue une mise à jour des résultats de l'enquête de l'Administrateur sur la question de savoir si les Conventions de 1992 ont été complètement transposées dans la législation nationale des États Membres.
Mesures à prendre:	Noter les renseignements fournis.

- 1 Dans le document 92FUND/A/ES.10/4, l'Administrateur a présenté un rapport sur les réponses qu'il avait reçues au 10 février 2006 des États Membres du Fonds de 1992 comme suite à sa lettre du 11 avril 2005 dans laquelle il leur demandait si les Conventions de 1992 avaient été complètement transposées dans leur législation nationale, et à sa lettre de rappel du 19 septembre 2005, ainsi qu'aux discussions tenues et à la correspondance échangée au cours du mois de janvier 2006 avec les États Membres qui n'avaient pas répondu.
- 2 Par suite d'une erreur administrative, les Tonga, qui avaient à juste titre été incluses dans la colonne correspondant aux États qui avaient transposé les Conventions, avaient également été par erreur incluses dans la colonne correspondant aux États qui n'avaient pas répondu. Cette erreur a été corrigée.
- 3 Depuis la publication du document de l'Administrateur, des réponses ont été reçues des pays suivants: l'Algérie, la Chine (RAS de Hong Kong), les Fidji, la Grenade, le Nigéria, la Slovénie et la Turquie. Une liste actualisée figure à l'annexe.

4 Mesures que l'Assemblée est invitée à prendre

L'Assemblée est invitée à prendre note des renseignements contenus dans le présent document.

* * *

ANNEXE

Réponses aux lettres de l'Administrateur concernant la transposition de la Convention de 1992 sur la responsabilité civile et de la Convention de 1992 portant création du Fonds
(au 24 février 2006)

<u>État Membre</u>	<u>Transposées</u>	<u>Non transposées</u>	<u>Pas de réponse</u>	<u>Accusé de réception de la lettre de l'Administrateur</u>
Afrique du Sud ^{<1>}				x
Algérie	x			
Allemagne	x			
Angola			x	
Antigua-et-Barbuda	x			
Argentine	x			
Australie	x			
Bahamas	x			
Bahreïn			x	
Barbade	x			
Belgique	x			
Belize			x	
Brunéi Darussalam			x	
Cambodge			x	
Cameroun			x	
Canada	x			
Cap-Vert		x		
Chine (RAS de Hong Kong)	x			
Chypre	x			
Colombie	x			
Comores			x	
Congo			x	
Croatie	x			
Danemark	x			
Djibouti			x	
Dominique			x	
Émirats arabes unis	x			
Espagne	x			
Estonie	x			
Fédération de Russie	x			
Fidji		x		
Finlande	x			
France	x			
Gabon			x	
Géorgie			x	
Ghana		x		
Grèce	x			
Grenade	x			
Guinée				x

^{<1>} Les Conventions de 1992 sont entrées en vigueur à l'égard de l'Afrique du Sud, de Sainte-Lucie, et du Tuvalu après la première lettre de l'Administrateur, datée du 11 avril 2005. L'Administrateur a donc écrit à ces États à une date plus tardive qu'aux autres États.

<u>État Membre</u>	<u>Transposées</u>	<u>Non transposées</u>	<u>Pas de réponse</u>	<u>Accusé de réception de la lettre de l'Administrateur</u>
-				
Îles Marshall	x			
Inde	x			
Irlande	x			
Islande ^{<2>}	x			
Israël	x			
Italie	x			
Jamaique			x	
Japon	x			
Kenya		x		
Lettonie	x			
Libéria				x
Lituanie	x			
Madagascar		x		
Malaisie	x			
Malte	x			
Maroc ^{<2>}				x
Maurice			x	
Mexique	x			
Monaco			x	
Mozambique			x	
Namibie ^{<2>}		x		
Nigéria		x		
Norvège	x			
Nouvelle-Zélande	x			
Oman			x	
Panama			x	
Papouasie-Nouvelle Guinée			x	
Pays-Bas	x			
Philippines		x		
Pologne	x			
Portugal	x			
Qatar ^{<2>}				x
République de Corée	x			
République dominicaine			x	
République-Unie de Tanzanie			x	
Royaume-Uni	x			
Saint-Lucie ^{<1>}			x	
Saint-Vincent-et-les-Grenadines				x
Samoa			x	
Seychelles			x	
Sierra Leone		x		
Singapour	x			
Slovénie	x			
Sri Lanka			x	
Suède	x			
Tonga	x			
Trinité-et-Tobago				x

^{<2>} L'Administrateur a récemment demandé à l'Islande, au Maroc, à la Namibie et au Qatar, et a aussi l'intention de demander à la Slovénie, de fournir davantage de précisions, les réponses reçues de ces pays ayant soulevé quelques questions.

<u>État Membre</u>	<u>Transposées</u>	<u>Non transposées</u>	<u>Pas de réponse</u>	<u>Accusé de réception de la lettre de l'Administrateur</u>
-				
Tunisie	x			
Turquie	x			
Tuvalu ^{<1>}			x	
Uruguay	x			
Vanuatu	x			
Venezuela	x			

Veuillez noter que l'Administrateur a récemment écrit aux États suivants, pour lesquels les Conventions entreront en vigueur dans les 10 prochains mois: l'Albanie, la Bulgarie, le Luxembourg, les Maldives, Saint-Kitts-et-Nevis et la Suisse.
